

Baseball

SECONDARY - INTERSCHOOL

- Consultez [Gestion de risques](#).
- Cette fiche d'activité doit être remise au fournisseur de l'activité avant la tenue de l'activité. Le fournisseur de l'activité doit répondre aux exigences minimales indiquées sur cette fiche. Pour en savoir plus sur la planification de sorties avec des fournisseurs externes, consultez [Fournisseurs d'activités externes](#).
- Consulter les normes de sécurité des [Activités d'entraînement physique](#) et de [Musculaton](#) du module programme-cadre avant d'impliquer les participants dans des activités de musculation ou de développement de la condition physique.

Équipement

- Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé de façon sécuritaire (par exemple, pas de coin pointu, ni fissure, ou éclat de bois). Il faut demander aux élèves d'informer l'entraîneur de l'entraînement ou de la supervision de tout problème concernant l'équipement.
- L'équipement protecteur ne doit pas être modifié (par exemple, couper une partie du protecteur buccal).
- Les bâtons de bois ne sont pas fissurés. Tous les bâtons ont une bonne prise.
- Les bâtons/gants respectent les règlements en vigueur de [Baseball Ontario](#).
- Le frappeur, le frappeur dans le cercle d'attente, la personne préposée aux bâtons, les coureurs sur les sentiers et les instructeurs de buts (par exemple postés au premier et au troisième buts) doivent porter correctement un casque bien ajusté (selon les instructions du fabricant), avec oreillettes couvrant les deux oreilles, et certifié selon des normes de sécurité reconnues.
- Le receveur doit porter tout l'équipement requis selon les règlements de Baseball Ontario (par exemple tous les receveurs doivent porter un masque avec protège-cou, un casque, un plastron, des protège-tibias et une coquille avec suspensoir).
- Les receveurs à l'échauffement doivent porter un masque avec protège-cou.
- Tous les joueurs doivent porter des protège-bassins appropriés.
- Tout l'équipement non utilisé doit se trouver hors de l'aire de jeu/pratique.
- Tous les buts doivent être correctement fixés au sol.

- Si des machines à lancer sont utilisées, elles doivent être inspectées avant l'utilisation et être supervisées directement par l'enseignant/entraîneur.
- L'élève-arbitre doit porter un masque et un plastron lorsqu'il se trouve derrière le marbre.

Consultez la section [Secoursime](#) pour connaître les exigences concernant l'équipement de secourisme.

Vêtements / Chaussure / Bijoux

- Des vêtements et des chaussures appropriés doivent être portés.
- Des chaussures approuvées (par exemple, à crampons de métal ou à crampons moulés) par [Baseball Ontario](#) peuvent être portées.
- Le port de bijoux durant les pratiques et les compétitions doit respecter les règles de l'organisme de réglementation du sport ou de l'activité, de l'[OFSAA](#) et de l'association sportive locale. Si l'organisme de réglementation du sport ou de l'activité, l'OFSAA ou l'association sportive locale n'a pas de règles concernant les bijoux, consultez [Vêtements, chaussures, et bijoux](#).
- Lorsque les cheveux longs posent un risque pour la sécurité, il faut les attacher. Les accessoires servant à attacher les cheveux longs (par exemple, épingles à cheveux, élastiques et barrettes) ne doivent pas poser un risque pour la sécurité.

Installations

- Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées de façon sécuritaire. Il faut demander aux élèves d'informer l'entraîneur de tout problème concernant les installations.
- La surface de l'activité et ses environs doivent être exempts de tout obstacle et offrir une adhérence sécuritaire.
- Le terrain de baseball doit être nivelé et entretenu.
- Les terrains de pratique doivent être plats, à l'écart de la circulation et des autres activités.
- Le gazon doit offrir une adhérence sécuritaire.
- Si l'arbitre, après avoir consulté les deux entraîneurs, est d'avis que le terrain ne permet pas de jouer de façon sécuritaire, la joute doit être reportée.
- Les barrières d'entrée du terrain doivent être fermées en tout temps.

- Les abris ou les bancs des joueurs doivent être grillagés pour protéger les joueurs.
- Avant l'utilisation, les filets d'arrêt, les clôtures et les terrains doivent être inspectés pour identifier les dangers. Tout danger doit être communiqué aux élèves et aux arbitres concernés.
- Entraînements : La présence de trous, de dangers (par exemple, verre, roches, arroseurs, grilles d'égout) ou de surfaces très inégales doit être signalée. Les conditions doivent être sécuritaires, sinon l'activité doit être modifiée ou il faut changer son emplacement. Les dangers qui ne peuvent pas être éliminés doivent être signalés aux élèves. Si la condition du terrain n'est pas sécuritaire, les entraîneurs doivent en aviser la direction.
- Compétitions : Si les entraîneurs ou les arbitres signalent des dangers impossibles à éliminer, il faut rendre les conditions sécuritaires. Sinon, la compétition doit être annulée ou déplacée à un endroit sécuritaire. Si la condition du terrain n'est pas sécuritaire, les entraîneurs doivent en aviser la direction.
- Les murs, les estrades, l'équipement, les arbres et les poteaux ne doivent pas être utilisés comme points de virage, lignes d'arrivée, zones d'extrémité ou limites de l'aire de jeu. Établir les lignes et limites du jeu clairement, à l'écart des dangers, en utilisant des repères visuels (par exemple, des lignes, des cônes), afin d'éviter toute possibilité de contact/collision.
- Consulter [Normes de sécurités générales pour les installations](#) pour l'ouverture et la fermeture de la cloison ou du rideau du gymnase.
- Lorsque la course se déroule à l'extérieur du terrain de l'école, que ce soit un échauffement ou un exercice qui fait partie intégrante de l'activité :
 - Avant de parcourir le trajet pour la première fois, les entraîneurs doivent le vérifier à la marche afin de déterminer les problèmes potentiels.
 - Avant le début de la course, les entraîneurs doivent décrire le parcours aux élèves (par exemple, indiquer les endroits où il faut faire preuve de prudence).
 - Les entraîneurs doivent s'assurer que les élèves ne traversent pas d'intersections achalandées à moins d'être surveillés de près.

Météo

- Lorsque les conditions environnementales peuvent poser un risque pour la sécurité des élèves (par exemple, orages [foudre] ou élèves ayant l'asthme dont le déclencheur est la qualité de l'air), les entraîneurs doivent tenir compte des protocoles et des procédures de leur conseil scolaire ou de leur école concernant :

- Les conditions environnementales (consultez [Météo](#))
- Les insectes (par exemple, moustiques [virus du Nil occidental], tiques [maladie de Lyme] [consultez les protocoles de votre école ou conseil scolaire et le site Web du service régional de santé publique])
- Les élèves doivent recevoir des instructions sur les procédures de sécurité liées aux conditions environnementales et être sensibilisés aux moyens de se protéger (par exemple, coups de soleil, coups de chaleur).
- En tout temps, les procédures du conseil en matière de météo et d'insectes constituent les normes minimales. Lorsque des normes plus strictes sont imposées (par exemple, fournisseurs externes, coordonnateurs des programmes/installations), les normes plus strictes doivent être respectées.

Règles et consignes particulières

- Surveiller les élèves dont les troubles médicaux (par exemple, anaphylaxie, asthme, plâtres, commotion cérébrale antérieure, orthèses) pourraient affecter la participation. Consultez [Troubles médicaux](#).
- Avant de participer, les élèves doivent être renseignés sur les commotions cérébrales à l'aide des ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales du ministère de l'Éducation ou des ressources sur les commotions cérébrales approuvées par le conseil scolaire. Les élèves doivent également être renseignés sur :
 - le Code de conduite en matière de commotions cérébrales;
 - les stratégies de prévention des commotions cérébrales durant l'activité en question et les risques inhérents à l'activité (c'est-à-dire, communiquer les risques possibles et les façons de les réduire);
 - les procédures et les règles de sécurité à respecter; et
 - l'importance d'informer le personnel de tout symptôme relié à une commotion cérébrale présumée.
- Les élèves doivent confirmer avoir pris connaissance de la ressource de sensibilisation aux commotions cérébrales et du Code de conduite en matière de commotions cérébrales avant de participer.
- Quand l'activité se déroule à l'extérieur du terrain de l'école, il faut consulter les procédures du

conseil scolaire concernant la communication aux parents et tuteurs de l'endroit où l'activité a lieu, les moyens de transport utilisés et la nécessité d'obtenir l'autorisation des parents et des tuteurs.

- Il faut tenir compte de l'entraînement préalable et de la condition physique des participants, ainsi que de la durée et de l'intensité de l'activité physique.
- Les activités doivent se dérouler selon les habiletés enseignées.
- Toutes les habiletés doivent être enseignées en suivant un ordre approprié.
- Les activités doivent comporter des périodes d'échauffement et de récupération adéquates.
- Si les élèves doivent marcher ou courir à reculons, il faut insister sur le contrôle des mouvements. Les courses à reculons sont interdites.
- Les élèves qui exécutent des exercices durant les entraînements ne doivent pas avoir les yeux fermés ou bandés.
- Le franc-jeu et les règlements du sport pratiqué doivent être enseignés et respectés à la lettre.
- Les élèves doivent avoir accès à une boisson empêchant la déshydratation (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) avant, pendant et après toute activité physique.
- Il faut rappeler aux élèves que les bouteilles d'eau ne doivent pas être partagées.
- Avant de permettre les glissements, les techniques de glissement appropriées doivent être enseignées afin de réduire le risque de blessure.
- Les échauffements et les exercices (par exemple, frapper, lancer, s'étirer) doivent avoir lieu dans des endroits distincts pour éviter qu'une activité présente un danger en nuisant à l'autre.
- Les joueurs doivent apprendre comment déposer ou relâcher le bâton après avoir frappé, pour éviter de le lâcher en cours d'élan.
- Les élèves doivent connaître l'importance de regarder la trajectoire de la balle autant à l'offensive (par exemple, en courant sur les buts) qu'à la défensive (p. ex. sur le monticule, à l'arrêt-court ou dans le champ extérieur).
- Les lanceurs doivent respecter les limites imposées par [Baseball Ontario](#).
- Les joueurs qui ne prennent pas part au jeu doivent être dans les abris ou derrière le banc des joueurs.
- Lors des pratiques à l'intérieur avec un bâton réglementaire:
 - utilisez une cage d'exercice au bâton ;
 - utilisez un lanceur mécanique dans un endroit à l'écart de la circulation ou utilisez un

lanceur derrière une cage protectrice ou un té (dans tous les cas, le batteur frappe la balle dans une cage) ;

- tous les joueurs en attente doivent se placer derrière la cage, aucun joueur de champ n'est permis.
- Les spectateurs ne doivent pas poser un risque pour la sécurité.
- Les parents/tuteurs doivent être avisés de la politique du conseil scolaire concernant les activités d'initiation.
- La présence de spectateurs ne doit pas poser un risque pour la sécurité. L'école est responsable de la surveillance de ses spectateurs. Le ratio surveillants/spectateurs doit être sécuritaire.

Supervision

- Toutes les activités doivent être surveillées.
- ?Le niveau de surveillance doit tenir compte des risques inhérents à l'activité en question. Le niveau de risque augmente selon le nombre de participants et leurs habiletés, ainsi que le type d'équipement utilisé, et les conditions environnementales.
- Surveillance sur place est requise.
- Les élèves doivent être informés qu'il est interdit d'utiliser l'équipement et le gymnase sans surveillance. En plus de la communication verbale, les portes doivent être verrouillées ou des écriteaux indiquant que les élèves n'ont pas le droit d'utiliser le gymnase à moins d'être supervisés de façon appropriée doivent être installés.
- Au minimum, le coordonnateur de l'entraînement doit effectuer la surveillance générale de toutes les séances d'entraînement, les joutes et les compétitions.
- Lorsque l'équipe voyage en dehors du district du conseil, un coordonnateur de l'entraînement de la même école ou du même conseil scolaire doit accompagner l'équipe. Cette personne doit être disponible et remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Le coordonnateur de l'entraînement est visible
 - Le coordonnateur de l'entraînement circule sur le site de l'activité
 - Le coordonnateur de l'entraînement est sur les lieux, à un endroit connu
 - Si l'entraîneur est un élève du secondaire de moins de 18 ans, le coordonnateur de l'entraînement doit être visible en tout temps
- Consulter les règles et règlements du conseil scolaire et de l'association sportive locale en ce qui a trait aux fonctions de l'entraîneur et du coordonnateur de l'entraînement et adhérer à la norme de diligence plus élevée.

Qualifications

- Les arbitres doivent être agréés ou posséder l'expérience requise pour arbitrer le sport en question.?
- L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école une connaissance du jeu, des habiletés et des stratégies.
- Tous les entraîneurs doivent connaître et respecter, s'il y a lieu, les critères indiqués dans [Fonctions de l'entraîneur](#).

First Aid

- Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible (consultez [Contenu des trousse de premiers soins](#)).
- Un dispositif de communication activé (par exemple, un téléphone cellulaire) doit être accessible.
- Une personne doit prendre la responsabilité de fournir les premiers soins aux élèves blessés pendant toute la durée d'un entraînement ou d'une compétition et doit suivre le protocole de commotion cérébrale du conseil scolaire et l'intervention de secourisme de l'école (consultez [Plan de premiers soins et intervention de secourisme](#)), incluant l'accessibilité à un véhicule pour amener les élèves blessés à l'hôpital.

Définitions

- **Entraîneur :**

- Une personne approuvée par la direction (consultez [Fonctions de l'entraîneur](#)). Tous les nouveaux entraîneurs doivent réussir le processus d'approbation de l'administration de l'école qui devra déterminer les connaissances, l'expérience et, le cas échéant, les qualifications requises (par exemple, sports à risque plus élevé) pour entraîner les participants en toute sécurité.

- **Coordonnateur de l'entraînement :**

- Une personne qui fait partie du personnel enseignant ou de la direction, qui détient un certificat valide de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et qui est employée par l'école ou le conseil scolaire. Consultez [Fonctions de l'entraîneur](#) pour de plus amples renseignements.

- **Surveillance/supervision :**

- La surveillance vigilante d'un sport pour le régler ou le diriger. Les installations, l'équipement et les sports comportent tous des risques inhérents. Cependant, plus la surveillance est efficace, plus ils deviennent sécuritaires.
- Les Normes de sécurité de l'Ontario pour l'activité physique en éducation indiquent trois types de surveillance, visuelle constante, sur place, et générale. Les catégories dépendent du niveau de risque du sport, ainsi que des habiletés et de la maturité des participants. Les trois niveaux de surveillance décrits ne sont pas hiérarchisés, mais ils représentent les types de supervision qu'un sport peut nécessiter et le type de surveillance qui est fondamentalement possible.

- **Types de Surveillance**

- **Surveillance générale :**

- L'entraîneur peut être dans le gymnase, alors qu'une autre activité a lieu près du gymnase. La surveillance générale exige que l'entraîneur soit facilement accessible.
- Exemple :
 - durant les sports qui demandent aux élèves d'être souvent hors de vue et pour lesquels l'entraîneur ou le surveillant n'est pas à proximité (par exemple, ski alpin, course de fond). Au moins l'une des conditions suivantes doit être remplie :
 - L'entraîneur ou le surveillant circule.
 - L'emplacement de l'entraîneur ou du surveillant/superviseur a été

communiqué aux élèves et aux autres surveillants/superviseurs.

- pour les sports simples et ceux pouvant être combinés (par exemple, d'autres sports nécessitant une surveillance générale comme le badminton, le tennis de table, le handball - balle au mur), les conditions suivantes doivent être remplies :
 - L'entraîneur ou le surveillant/superviseur informe les élèves de l'emplacement des sports.
 - L'entraîneur ou le surveillant/superviseur doit circuler entre les sports et être facile à trouver.

○ **Surveillance sur place :**

- Exige la présence de l'entraîneur, mais pas nécessairement l'observation constante d'une activité particulière. La surveillance sur place permet la présence momentanée du responsable dans des pièces adjacentes au gymnase (par exemple, salle d'équipement).
- Exemple : Pendant un entraînement d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, alors que d'autres pratiquent le passage du témoin. Un troisième groupe fait de la course de fond. Pour le relais, les élèves participent sur la piste ou pelouse et peuvent être vus par l'entraîneur.

○ **Surveillance visuelle constante :**

- Nécessite la présence physique de l'entraîneur qui observe l'activité en question. Une seule activité nécessitant une surveillance visuelle constante peut avoir lieu en même temps que d'autres activités.
- Exemple : Pendant un entraînement d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, alors que d'autres pratiquent le passage du témoin. Un troisième groupe fait de la course de distance. Pour le saut en hauteur, l'entraîneur est près de l'aire de saut et surveille l'activité.

Last Published
lun, 13/09/21 08:35